

(In)égalités économiques en Suisse : le privé reste politique !

En Suisse comme dans tous les pays qui disposent d'études à ce sujet, il existe une continuité claire entre la situation des femmes au sein des ménages hétérosexuels et celle qu'elles expérimentent sur le marché du travail, qui a pour conséquence leur discrimination économique. Malgré les revendications des féministes du mouvement des années 1970, qui ont maintenant plus de cinquante ans, l'assignation des femmes au « privé » n'est toujours que peu prise en compte dans les politiques d'égalité, même si les combats féministes et les mesures légales ont permis une plus grande indépendance économique des femmes.

Sarah Kiani

Les travaux des féministes matérialistes, et notamment ceux de Christine Delphy¹, tous comme ceux des sociologues du travail après elle², ont très bien analysé comment la division sexuelle du travail, c'est-à-dire l'assignation des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive, est organisée selon deux principes : une différenciation des tâches et une hiérarchie dans cette différenciation.³ En d'autres mots, les femmes et les hommes n'effectuent pas les mêmes tâches ; aux femmes sont réservées les tâches domestiques, parmi lesquelles les soins aux enfants et aux personnes dépendantes, et aux hommes sont réservées les activités rémunérées hors de la sphère familiale. Ces travaux n'ont pas la même valeur sociale : ceux exercés au sein du ménage sont considérés comme des extensions « naturelles » de ce que sont les femmes et « être une femme, c'est bien le moins qu'on puisse exiger d'une femme ».⁴

Cette division sexuelle du travail au fondement de l'organisation patriarcale a souvent été mobilisée pour expliquer les différences salariales. Elle produit ses effets dans la sphère familiale ainsi que sur le marché du travail salarié. Les femmes sont surreprésentées dans les métiers dévalorisés de soins (Care) qui sont particulièrement précarisés. Le travail à temps partiel est très largement exercé par les femmes : selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique OFS pour 2022, 73 pour cent des personnes à temps partiel sont des femmes et la question de la « conciliation » entre vie privée et vie professionnelle leur est toujours réservée alors qu'elle ne se pose guère pour les hommes.

Un idéal plus qu'une réalité

L'idée qu'une femme qui travaille hors du foyer devrait tout de même s'occuper principalement du travail domestique et familial, l'homme étant celui qui pourvoit aux besoins économiques de la famille, est, malgré les profondes transformations en termes de structuration genrée du marché du travail dans les cinquante dernières années, remarquablement persistante. Or, ce modèle de « l'homme gagne-pain » (aussi connu sous le terme anglais de « Male Breadwinner Model »⁵), un idéal familial prévalent depuis le 19^e siècle, s'il n'a jamais été une réalité tangible pour les classes populaires, ne l'est plus dans aucun milieu socio-professionnel.

Depuis les années 1970, le nombre de femmes actives sur le marché du travail salarié n'a cessé d'augmenter. Les femmes en Suisse sont aujourd'hui presque autant actives que les hommes en tant que salariées : les chiffres de l'OFS de 2022 présentent à peu près 10 pour cent d'écart entre les sexes. La forte adhésion idéelle de la Suisse au modèle de « l'homme gagne-pain » conditionne néanmoins toujours un ensemble de droits, notamment la protection sociale, construite sur ce modèle dans lequel les femmes ont longtemps été considérées comme épouses de salarié plutôt que comme salariées à part entière.⁶

Engagement syndical et politique

Des ouvrières et des militantes se sont mobilisées pour améliorer le sort des femmes sur le marché du travail. Dans les années 1920, des femmes militent au parti socialiste et communiste et



Sarah Kiani

« La question de la « conciliation » entre vie privée et vie professionnelle ne se pose guère pour les hommes. »

« Les femmes ont longtemps été considérées comme épouses de salarié plutôt que comme salariées à part entière. »

s'occupent des questions d'égalité professionnelle, comme les différences salariales, le chômage et les conditions de travail précaires. L'Union suisse des ouvrières (1885–1917) organise des actions sur les lieux de travail tandis que les syndicats essentiellement masculins se soucient historiquement peu de défendre l'emploi féminin, envers lequel ils se montrent même parfois hostiles.⁷ Lors de la crise économique des années 1930, le travail des femmes est fortement remis en cause, en faveur de la protection du travail du « chef de famille ». Des initiatives parlementaires contre le « double revenu » qui visent principalement les femmes de la fonction publique sont alors lancées.⁸

Les mobilisations féministes ont permis d'influencer la mise en place d'un arsenal législatif, qui, s'il s'est parfois montré fragile, a certainement contribué à mieux protéger l'emploi féminin. Des réformes de la protection sociale, comme l'assurance maternité ou le nouveau droit matrimonial, ont également permis de réduire la dépendance économique des femmes au conjoint. Cela dit, les discriminations persistent : en 2020, les chiffres fournis par l'OFS démontrent une différence globale de 18 pour cent de salaire entre femmes et hommes, dont 47,8 pour cent est inexpliquée.

Une prise de conscience collective

Les débats qui concernent les inégalités de genre et la nécessité de réformes dans le droit débattent dans la seconde moitié des années 1970, lors de la campagne pour l'introduction de l'article sur l'égalité des sexes, qui sera introduit dans la Constitution en 1981, accepté par un peu plus de 60 pour cent des votant.e.s. Dans ce cadre, est mis en place un travail de recension des inégalités entamé par la Commission fédérale pour les questions féminines qui est créée en 1976. Plusieurs inégalités de droits, dans des domaines variés tels que la vie professionnelle, l'instruction, la formation, la vie publique et la politique sont constatées par le Conseil fédéral dans son message de 1979, sans toutefois que ce dernier ne signale que ces inégalités sont en défaveur des femmes.⁹ Cette période de débats et de recension des inégalités est tout à fait inédite en Suisse dans la prise en compte par l'État des discriminations dont les

femmes font l'objet, même si cette reconnaissance s'effectue parfois en demi-teinte ou de manière tardive. La période est aussi inédite en ce qui concerne le renouveau des mobilisations féministes. À partir des années 1980 et 1990, les femmes gagnent plus de terrain dans les syndicats, en particulier au sein du syndicat des services publics¹⁰, et les premières « commissions femmes » y sont constituées.

L'article constitutionnel de 1981 postule l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes, dans le domaine de la famille, de la formation et du travail. La notion de valeur égale du travail, fondamentale pour la détermination des inégalités salariales, est déjà posée à ce moment-là. Suite à l'introduction de l'article constitutionnel est mis sur pied un « comité national du 14 juin », qui donnera naissance à plusieurs comités locaux. Ces comités, qui cherchent à assurer le respect de l'article constitutionnel, participent à plusieurs réformes, notamment celle du droit matrimonial qui entre en vigueur en 1988. L'esprit de ce nouveau droit matrimonial, très libéral, consacre l'implication des deux époux dans l'entretien de la famille et le droit de l'épouse qui s'occupe du travail ménager ou qui seconde son conjoint dans l'entreprise familiale de recevoir un montant pour son travail. Auparavant, l'épouse n'avait droit à aucune compensation.

Des salaires inégaux...

La question des inégalités salariales, contre lesquelles l'article constitutionnel ne s'est pas montré efficace est au centre de la grève des femmes de 1991, un immense succès qui voit la participation de 500 000 femmes à travers le pays.¹¹ Quelques mois seulement après la grève, une délégation de cinquante-cinq femmes, dont certaines sont des organisatrices de la grève, rencontre personnellement les conseillers fédéraux Flavio Cotti et Arnold Koller. Elles leur exposent un catalogue de revendications pour l'égalité entre femmes et hommes, notamment en ce qui concerne l'assurance maternité, l'interdiction du travail de nuit, la dixième révision de l'AVS, les assurances sociales et la représentation des femmes au gouvernement. Peu de temps après, débute le travail parlementaire et les discussions au sein des associations féministes sur la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes

(LEg). L'activisme féministe y est sans doute pour quelque chose, mais la crise économique joue également un rôle. Dans les années 1990, face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le gouvernement et les milieux patronaux réalisent de plus en plus l'importance des femmes pour pallier ce manque – des femmes qui souvent, malgré une formation supérieure, sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail salarié.¹²

... mais pas que

Lors des débats sur la LEg, les mouvements féministes expriment leur déception de constater que l'égalité qui est promue par le projet de loi est principalement l'égalité professionnelle, en premier lieu l'égalité salariale et la protection contre le harcèlement sexuel. Si les féministes saluent les avancées sur ces points importants, elles regrettent cependant que le fameux slogan « le privé est politique ! » des féministes des années 1970 semble oublié : et que le fait que le travail domestique pèse encore presque entièrement sur les femmes ne fasse l'objet d'aucune mesure.

Au contraire, la double-journée de travail devient de plus en plus la norme.

La chercheuse Isabelle Engeli a démontré qu'en Suisse, la mise en place de structures institutionnelles contraignantes pour l'égalité du personnel fédéral n'a pas permis aux femmes de gravir les échelons ni aux inégalités salariales de disparaître.¹³ Ce constat peut s'établir pour la plupart des secteurs professionnels. Les différentes études concernant les inégalités salariales genrées en Suisse démontrent que celles-ci sont toujours principalement le fait de la division sexuelle du travail, de la valeur moindre accordée aux métiers féminisés et du temps partiel.¹⁴ La continuité entre sphères publiques et privées n'est donc toujours que peu prise en compte dans les politiques d'égalité liées au travail et aux inégalités économiques.

.....

Dr. Sarah Kiani est historienne du genre et des sexualités, maître-assistante en études genre à l'Université de Neuchâtel et chercheuse associée au Centre Marc Bloch à Berlin. Elle a notamment produit une étude portant sur les liens entre mesures légales en faveur de l'égalité en Suisse et mouvement des femmes, parue chez Antipodes en 2019.

.....

« Les inégalités salariales genrées en Suisse sont toujours principalement le fait de la division sexuelle du travail, de la valeur moindre accordée aux métiers féminisés et du temps partiel. »

Wirtschaftliche (Un)gleichheit in der Schweiz: Das Private bleibt politisch!

Die meisten Studien zur wirtschaftlichen Ungleichheit zwischen Frauen und Männern in der Schweiz und in anderen Ländern zeigen, dass Frauen trotz Gleichstellungspolitik – insbesondere von 1990 bis 2000 – wirtschaftlich immer noch benachteiligt sind. Hauptgründe dafür sind die Unterbewertung der weiblichen Arbeit und Teilzeitbeschäftigung. Die Historikerin **Sarah Kiani** erklärt in ihrem Artikel, weshalb die Nicht-Berücksichtigung der Zusammenhänge zwischen Hausarbeit und Prekarisierung der Arbeitsverhältnisse ein grosses Hindernis in der Gleichstellung bleibt. Dies obwohl Reformen des Schweizer Rechts es Frauen in den letzten dreissig Jahren ermöglicht haben, mehr wirtschaftliche Unabhängigkeit zu erlangen.

(Dis)uguaglianze economiche in Svizzera: il privato rimane politico!

In Svizzera come altrove, la maggior parte degli studi sulle disuguaglianze economiche tra donne e uomini mostrano che, malgrado l'attuazione di politiche di parità soprattutto negli anni 1990 e 2000, la situazione economica delle donne continua ad essere più precaria. La causa principale risiede nel lavoro dipendente spesso sottovalutato e/o a tempo parziale. Nel suo articolo, la storica **Sarah Kiani** spiega come il fatto di non prendere in considerazione i legami tra lavoro domestico e precarizzazione del lavoro dipendente rimanga un ostacolo importante, nonostante le riforme del diritto svizzero che, negli ultimi trent'anni, hanno permesso alle donne di raggiungere una maggiore indipendenza economica.

Notes

- 1 Delphy, Christine : *L'ennemi principal*. 3^e éd. 2 tomes. Paris : *Nouvelles questions féministes*, 2013.
- 2 Parmi ceux-ci, les travaux de Danièle Kergoat et Margaret Maruani.
- 3 Kergoat, Danièle : Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. In : Bisilliat, Jeanne (éd.) / Verschuur, Christine (éd.) : *Genre et économie. Un premier éclairage*. Genève : Graduate Institute Publications, 2001, p. 78–88, DOI : 10.4000/books.iheid.5419.
- 4 Delphy, Christine : Par où attaquer le « partage inégal » du travail ménager ? In : *Nouvelles Questions Féministes* 22 (2003), n° 3, p. 66.
- 5 Lewis, Jane : Gender and the Development of Welfare Regimes. In : *Journal of European Social Policy* 2 (1992), n° 3, p. 159–173.
- 6 Studer, Brigitte : Genre et protection sociale. In : Brodiez-Dolino, Axelle (ed.) / Dumons, Bruno (ed.) : *La protection sociale en Europe au XXe siècle*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 101–120.
- 7 Schoeni, Céline : *Travail féminin. Retour à l'ordre ! L'offensive contre le travail des femmes durant la crise économique des années 1930*. Lausanne : Antipodes, 2012.
- 8 Ibid.
- 9 Kiani, Sarah : *De la révolution féministe à la Constitution. Mouvement des femmes et égalité des sexes en Suisse (1975–1995)*. Lausanne : Antipodes, 2019.
- 10 Monney, Vanessa : *Où sont les femmes dans les syndicats en Suisse ? Une analyse localisée d'un processus de féminisation en cours*. Thèse de doctorat. Lausanne : Université de Lausanne, 2020. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_2462AAA837C4.P001/REF.pdf
Voir aussi : Togni, Carola : *Le genre du chômage. Assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924–1982)*. Lausanne : Antipodes, 2015.
- 11 Voir : Studer, Brigitte : *Grève des femmes (1991)*, *Dictionnaire historique de la Suisse DHS*, 12.06.2019. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/058286/2019-06-12> (consulté le: 01.01.2023); Bovolenta, Michela / De Rham, Geneviève : *Grève – grève – grève féministe ! Du 14 juin 1991 au 14 juin 2019 en Suisse*. Paris : Editions la Decouverte. In : *Mouvement* 103 (2020), p. 148–155.
- 12 Op. cit. Sarah Kiani, 2019.
- 13 Isabelle, Engeli : *L'évolution de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration. Le cas de l'administration fédérale suisse*. In : *Politiques et management public* 28 (2011), n° 2, p. 181–200. <https://doi.org/10.3166/pmp.28.181-200>
- 14 Schmidt, Flurina: *The Gender Wage Gap in Switzerland over Time*. In : *Swiss Journal of Sociology* 42 (2016), n° 3, p. 4424–67. <https://doi.org/10.1515/sjs-2016-0020>. Bertschy, Kathrin et al. : *Lohndiskriminierung beim Berufseinstieg. Eine quantitative Analyse für die Schweiz*. In : *Revue suisse de sociologie* 40 (2014), n° 2, p. 279–305. <https://doi.org/10.7892/BORIS.130853>